

ARRETE DAJI/2020/SIGNATURE/N°082
Portant délégation de signature

à

Monsieur Charlie BARLA
Directeur de la Cité de l'Innovations et des
Savoirs Aix-Marseille (CISAM)

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu le Code de l'Education,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu l'arrêt portant nomination de Monsieur Charlie BARLA en qualité de Directeur de la CISAM à compter du 1^{er} mars 2020,

ARRETE

Article 1

Délégation du Président de l'Université est donnée à **Monsieur Charlie BARLA**, Directeur de la **Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille** à effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la CISAM, les actes qui suivent.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Charlie BARLA**, **Madame Nathalie FENOUIL** reçoit délégation afin de signer les actes mentionnés aux articles **2, 3** et **4**, à l'exception des conventions d'application et de leurs avenants ainsi que des fiches navettes liées aux accords cadre.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Charlie BARLA**, **Monsieur Jean-Philippe POTIER** reçoit délégation afin de signer les conventions d'application et leurs avenants ainsi que les fiches navettes liées aux accords cadre.

Chapitre I **Affaires financières**

Article 2

Monsieur Charlie BARLA reçoit délégation pour signer les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de la CISAM sur les lignes budgétaires qui suivent :

- CF AMIDSECI, éOTP CASTELCI/SECI/ID18HRXXXX (A*MIDEX)
- CF 485CO, 485FL, 485MA, 48SU, 485TR à l'exception des actes de recettes et de dépenses concernant les loyers de la CISAM et à l'exception des éOTP CISAM02I/CPXX/AM19MBZXXX et CISAM02I/CODL/AM19MBZXXX (BAIM)

Cette délégation inclut :

- Bons de commande sur crédits CISAM
- Ordres de mission régionaux nationaux et internationaux

- Attestation des frais de réception
- Attestation du service fait
- Demande de paiement
Etats liquidatifs
- Visa des recettes

Chapitre II Gestion des moyens

Article 3

Monsieur Charlie BARLA reçoit délégation pour signer les conventions type de mise à disposition de locaux (salle de réunion et toit-terrasse, patio).

Monsieur Charlie BARLA reçoit délégation pour signer les conventions d'application en lien avec les accords-cadres de partenariat et leurs avenants ainsi que les fiches navettes en lien avec les accords-cadres de partenariat et leurs avenants.

Chapitre III Gestion des personnels

Article 4

Monsieur Charlie BARLA reçoit délégation pour signer les actes qui suivent :

- Congés
- Procès-verbaux d'installation
- Compte-rendu d'entretien professionnel individuel
- Attestation de présence des stagiaires
- Conventions de stage
- Autorisation de départ à l'étranger
- Autorisation d'utilisation du véhicule personnel

Dispositions générales

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de **la CISAM**, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 6

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

Article 7

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance
Le... 26... 06... 2020
Les délégataires

Charlie BARLA
Directeur de la CISAM

Nathalie FENOUIL

Fait à Marseille, le 01 mars 2020

Le délégant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université